



CONDITIONS GENERALES CAMPEURS

ARRIVE - DEPART

- Jour d'arrivée avant 18 heures
- Jour de départ prière de libérer l'emplacement avant 10 heures.

Si vous n'avez pas libéré l'emplacement avant 10 heures, une nuit supplémentaire vous sera portée en compte.

CONDITIONS GENERALES

- Chaque campeur est tenu de respecter les règles du parc.
- Il est interdit d'installer des petites tentes supplémentaires ou de garés des remorques ou des camionnettes sur le terrain loué.
- En cas de dommages au contenu ou à l'hébergement loué lui-même, la garantie est non-remboursable et payable par le locataire.
- Si le locataire n'est pas encore arrivé pendant les 24 heures après la date d'arrivée l'acompte sera retenue pour 100% et la réservation sera automatiquement annulée.
- En cas d'un départ anticipé du locataire, pour une raison quelconque, rien n'est remboursé.
- La sous-location et cession du bail ne sont pas autorisées.
- Le logement d'un animal de compagnie est autorisé seulement avec l'accord explicite de l'exploitant.
- Seule la langue néerlandaise est juridiquement valable et en cas de litige, seuls les tribunaux d'Anvers sont compétents.
- Le campeur / locataire qui utilise nos services sur le parc, indique ainsi qu'il a lu les conditions de location et se déclare d'accord.
- Nous ne louons pas aux jeunes non accompagnés de moins de 21 ans.
- C'est obligatoire de utiliser les sacs de poubelles du parc, ceux-ci peuvent être obtenus à la réception
- Déversement illégal est strictement interdite et sera gravement puni

LORS DE LA RESERVATION

- La moitié du prix de location total doit être payée en liquide ou dans les 15 jours qui suivent la réservation.
- Le montant total de la location doit être réglé 7 semaines avant le début de la période de location.

FONDS D'ANNULATION

- Tarif fonds d'annulation : 6,5 % des frais de séjour convenus, avec un montant minimum de 10,00 € majoré de 5,00 € de frais administratifs.
- Un fonds d'annulation basic de 10,00 € est toujours directement réservé . Notez que cela ne couvre pas une annulation complète !
- En cas d'absence de participation, l'annulation se fait par téléphone ou e-mail dans les 15 jours.
- Une participation au fonds d'annulation vous préserve des frais d'une annulation moyennant une déclaration officielle (par exemple une lettre d'un médecin).
- Si aucune déclaration officielle ne semble possible, le parc de vacances se réserve le droit de démarrer une enquête.

REMARQUES

Durant les périodes caractérisées par une réduction de prix ou des tarifs plus avantageux, il est possible que certaines activités seulement ou qu'aucune activité ne soi(en)t organisée(s). Certains établissements horeca et d'autres commodités peuvent en effet fermer leurs portes ou disposer d'heures d'ouverture limitées.

Le taux d'occupation du parc est utilisé comme critère durant toutes les périodes.

Les animaux domestiques ne sont pas permis dans les comforthomes
Il est interdit de fumer dans les comforthomes.